

Vivre simplement pour que d'autres
puissent simplement vivre.
Gandhi

n° 110
Été 2013



LAC ET REFLETS

Revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

L'éditorial

Chers amis,

Comme presque chaque année la période qui précède l'été a été un peu chargée: Finalisation et envoi du recours demandant l'annulation du PLU de Talloires, mémoire à rédiger en urgence avant clôture d'instruction concernant la piste cyclable sur la rive Est, réunions diverses variées et multiples, audience de la Cour d'Appel de Lyon (PLU de Lathuile), construction illicite sur la rive du lac à Doussard, mémoires concernant la servitude de marchepied, recherches juridiques concernant le recours au Conseil d'État au sujet de l'avenir du site des Trésüm, mise au courant pour notre nouveau trésorier, suivi de la contestation du centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny...

Bref, presque tous les membres du conseil d'administration ont eu leur part de travail souvent importante.

En dernière minute deux mauvaises nouvelles nous sont parvenues. La Cour Administrative d'Appel de Lyon nous a déboutés dans l'affaire du PLU de Lathuile, mauvaise nouvelle certes mais qui ne va pas nous empêcher d'être très vigilants quant aux aménagements et permis de construire que la mairie accordera. L'autre concerne la destruction programmée de l'hôpital de Bonneville. Nous avons apporté notre soutien aux opposants à cette destruction et ce revers est aussi un peu le nôtre. La disparition de ces bâtiments, qui sont un témoignage remarquable de la période Sarde, sera un coup dur pour tous les savoyards.

On est en droit de se demander si nous aurons un jour des élus capables de raisonner autrement qu'en termes de profits immédiats (essentiellement pour les promoteurs) et de cesser de sacrifier notre patrimoine bâti et nos paysages.

Il faut croire que la culture et le bon sens sont les choses les moins partagées du monde.

Espérons que l'été nous apportera un peu de calme en attendant l'automne et son lot annuel de motifs de mobilisation.

Bien amicalement

Alain Moysan
Le président

AU SOMMAIRE

pages

ÉCHOS DU LAC	2-3
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU BASSIN ANNÉCIEN DE 1982 À 2009 ..	3
ACCÈS AUX RIVES DU LAC: OÙ EN EST-ON SUR LA RIVE OUEST? ..	4
RÉPONSE AU BLOG DE JEAN-LUC RIGAUT ET À L'ARTICLE DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ ..	5
± 372 HECTARES DE TERRES AGRICOLES EN MOINS CHAQUE ANNÉE EN HAUTE-SAOIE	6
IMPORTANCE DES FRONTALIERS DANS LE BASSIN ANNÉCIEN	7
POÈME : SUR LE LAC D'ANNECY	7
LE MOT DE PATOUÉ ET CIE	8
GRANDS PROJETS INUTILES	8





Redevance des pontons et mouillages du lac

Les 800 pontons du lac (dont 150 à caractère économique) seront concernés par une majoration de la redevance perçue par les Domaines, pour l'année 2013. Cette redevance est calculée pour chaque ponton (avec un minimum de perception de 232 e) sur la base de 4,60 e

le m² pour les pontons en bois, et de 7,50 e pour ceux en béton. Les mouillages sont facturés 139 e. Cette redevance sera désormais actualisée chaque année.

Concours photo du patrimoine de la C2A

La communauté d'agglomération d'Annecy lance un concours de photographie intitulé « Patrimoine

montre-toi » (réservé aux amateurs). Le principe est que l'auteur et/ou ses pairs doivent être pris en photographie aux côtés du sujet retenu, que ce soit un bâtiment, un jardin, un paysage, un objet... Les clichés doivent impérativement être associés à un titre (si possible inventif) et doivent mentionner le lieu et le nom de l'élément pris en photo.

Nenny soit qui mal y pense

Gaz de schiste à tous les étages

COMME SA AU MOINS ON ÉCONOMISE L'EAU!

Fortes teneurs en méthane des eaux souterraines jusqu'à 1 km autour des puits de gaz de schiste au Nord-Est de la Pennsylvanie.
Etude publiée le 23 juin 2013 dans la revue de l'Académie des sciences américaine.

Une idée étant de défendre la villa "Abeille - Le Sud", avec une pancarte et un petit commentaire humoristique et/ou acerbe. Tout cliché présentant une personne identifiable, autre que l'auteur et ses pairs, sera exclu du concours. L'utilisation de logiciels de retouches d'images est interdite. Tous à vos appareils, vous avez jusqu'au 16 août 2013 à minuit.

Contact à la C2A : concoursphoto@agglo-annecy.fr.

Projets de tours sur les rives d'Annecy

À droite, un projet de l'architecte Philibert Plottier, implanté sur la presqu'île d'Albigny. La tour de 31 m de haut était destinée à accueillir un hôtel quatre étoiles, et le bâtiment en forme de centrale nucléaire, un institut d'ingénierie sociale. Le lieu suscita d'autres projets ambitieux,

comme la création d'une gare. Ci-dessous, un autre projet aux Marquisats, de l'architecte Géo Brière.

Les architectes attachés aux promoteurs, et eux-même aux élus, n'ont pas fini de nous étonner, et de nous inquiéter.



Évolution de la population du bassin annécien de 1982 à 2009

INSEE recensements de la population / Projet stratégique agricole et de développement rural du bassin annécien

	2009	1999	1990	1982	%
CA Annecy	136.703	128.128	119.372	109397	+ 23,79 %
CC Pays de Faverges	14.621	12.887	11.821	10872	+ 33,52 %
CC Rive Gauche	11.776	10.152	8.632	6.966	+ 65,07 %
CC Tournette	6.075	5.418	4.974	4.053	+ 45,77 %
CC Vallée de Thônes	18.126	15.674	13.373	11.696	+ 50,08 %
Total Bassin annécien	184.899	172.224	158.172	142.984	+ 29,31 %

CA = communauté d'agglomération, CC = communauté de communes.

Si l'agglomération annécienne représente les 3/4 de la population du bassin annécien, les communes alentours témoignent d'une très forte progression démographique, qui cependant est diminution avec

le temps. La population du bassin du lac, sans Doussard, passe ainsi de 11.000 à plus de 18.000 entre 1982 et 2009.

Accès aux rives du lac: où en est-on sur la rive ouest?

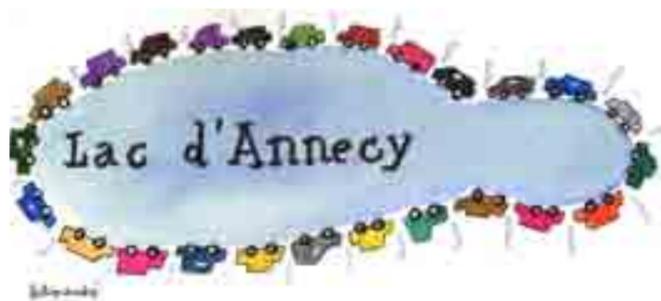
On ne saurait trop recommander de regarder, aupréalable et une fois de plus, la remarquable étude faite par nos amis de Talloire Développement durable sur l'accès du public aux rives du Lac
<http://www.talloiresdd.com/talloiresddlelib.html>

Il est déjà regrettable que les propriétaires privés interdisent la circulation au bord des rives du Lac, avec la bienveillance des services de l'État, en dépit d'une loi de datant 1964. Ceci est encore plus regrettable quand cette privatisation des rives s'exerce sur des terrains dont l'État est propriétaire. C'est ce qui se passe à Duingt. En effet, sur le territoire de cette commune, entre la plage de Duingt et la limite communale avec Saint Jorioz, l'État est propriétaire d'une bande de terrains parallèle au lac. Ces terrains apparaissent clairement sur le parcellaire que chacun peut consulter sur le site de l'IGN : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Les propriétaires privés des terrains bordant le domaine de l'État ont bénéficié jusqu'ici d'une autorisation d'occupation temporaire, ce type d'autorisation est parfaitement légale, mais elle est provisoire, révocable sans indemnité et n'autorise en aucun cas les bénéficiaires à s'affranchir des lois de la République. C'est pourtant ce qu'ont fait certains riverains en édifiant divers obstacles: haies, murs ou clôtures, toutes choses interdites par la Loi.

Dans d'autres départements en application des dispositions de la loi littoral (article L 146-3 du code de l'urbanisme qui garantit le libre accès du public), le Préfet a refusé de renouveler ces mises à dispositions et obtenu (après un long marathon juridique il est vrai) la démolition des obstacles qui y étaient installés, y compris des habitations (si vous voulez en savoir plus tapez «Arradon loi littoral» sur un moteur de recherche).

Tel n'est pas le cas en Haute-Savoie où non seulement l'État n'est pas intervenu, mais a donné son accord pour ne pas faire passer le sentier piétonnier sur ses propres terrains. Cette position initiale a un peu évolué, une variante serait prévue, et l'État avait annoncé son intention de ne pas renouveler les autorisations d'occupation à la fin 2010.



Cependant, les murs et autres obstacles étant toujours là, début 2012, ALAE ainsi que la FRAPNA ont écrit au Préfet lui demandant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la circulation du public. Cette lettre étant restée sans réponse, un recours gracieux a été déposé en juin 2012. Ce recours a fait l'objet d'un rejet de la part du Préfet, celui-ci s'inquiétant du risque de surfréquentation du secteur et de l'atteinte au milieu naturel qui pourrait en résulter; il reste en effet un reliquat de roselière qui a survécu aux pontons privés édifés par les mêmes riverains.

S'inquiéter des risques de surfréquentation du secteur, alors que l'on a donné sa bénédiction à une passerelle qui permet d'accéder directement à la Réserve Naturelle du bout du lac depuis le camping de Doussard, prête à sourire, nous l'avons écrit au Préfet tout en introduisant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble en octobre 2012.

- **Dans son mémoire en défense le Préfet nous apprend que, contrairement à ce qui avait été dit, les autorisations ont été renouvelées avec obligation, non respectée à ce jour, de laisser le passage au public.**
- **Bien plus, le Préfet a envoyé une mise en demeure aux bénéficiaires de détruire tous les obstacles avant le 1^{er} mai 2013!**

Il est bien évident que si ceci devait être mis en œuvre, avec engagement de poursuites à l'encontre des réfractaires, nous serions pleinement satisfaits, mais quand le serons-nous? «Peut être jamais, peut être demain, mais pas aujourd'hui c'est certain.» chante-t-on dans un opéra célèbre.

Martin pêcheur

Réponse au blog de Jean-Luc Rigaut et à l'article du Dauphiné libéré

ALAE (Association Lac d'Annecy Environnement), et AP (Annecy Patrimoine) répondent à l'article "Qui Paie" du blog de monsieur Jean-Luc Rigaut publié le 28 février 2013 (fermé depuis), ainsi qu'à l'article du Dauphiné libéré du 28 février 2013.

Monsieur le maire,

La profession de foi « démocratique », que vous publiez dans votre billet de Blog du 26 février 2013, appelle en réponse un certain nombre d'observations afin de rétablir quelques vérités sur lesquelles vous faites une impasse regrettable.

D'une part, les associations ALAE et Annecy Patrimoine, qui contestent le projet actuel des Trésum, ne représentent pas une dizaine de membres, mais au minimum 250 adhérents, sachant qu'ALAE fédère la quasi-totalité des associations présentes sur le bassin du lac d'Annecy.

Aussi, votre affirmation selon laquelle seules dix personnes seraient concernées, lesquelles sont aimablement qualifiées par ailleurs « d'individus », est une allégation mensongère. Ajoutons que M. le Préfet de la Haute-Savoie vient, par arrêté du 24 janvier 2013, d'accorder à ALAE un agrément de niveau départemental au titre d'association de protection de l'environnement et du cadre de vie, sur la base du décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011.

En revanche, aucun texte de nature légale ou réglementaire n'accorde une quelconque compétence au maire d'Annecy pour juger de la représentativité d'associations, qui exercent leur activité dans le cadre des lois de la République et préservent leur indépendance grâce au travail des bénévoles et aux cotisations de leurs adhérents, en ne sollicitant pas de subventions publiques.

D'autre part, permettez-nous de vous faire remarquer que, non seulement il est de notre droit de demander l'arbitrage de la justice dans cette affaire, mais aussi de notre devoir. Le projet de M. Christian de Portzamparc, dont le seul point positif est la destruction de la partie de l'hôpital en béton datant des années 60, tout en condamnant le patrimoine des anciens hospices, est de nature à nuire à ce site emblématique du lac d'Annecy, ainsi qu'aux bâtiments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques ou de constructions du XIX^e siècle de valeur, tel le château de Trésum.

Nous n'avons pas les mêmes goûts architecturaux, cela ne fait aucun doute, mais que vous le vouliez

ou non, le rôle des associations comme les nôtres est la défense de notre patrimoine historique et paysager pour lequel vous avez manifesté peu de respect jusqu'ici.

L'indifférence que vous affichez pour l'opinion de la société civile, dont nous sommes un des représentants, est une expression plutôt singulière de votre conception de la démocratie. Et puisque vous semblez prêter attention aux chiffres de représentativité, rappelons que vous avez été destinataire de près de 10.000 signatures de citoyens, contestant le projet d'implantation du centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny, sans que vous manifestiez la moindre considération à l'égard de ce témoignage impressionnant de démocratie participative.

La saisine du Conseil d'État par nos associations n'est que la suite logique de la procédure engagée et la qualification « d'acharnement » que vous donnez à l'exercice d'une liberté fondamentale, serait plutôt celle dont on pourrait gratifier le refus du dialogue et l'incapacité d'accepter l'idée que d'autres voies puissent être explorées pour l'aménagement du site des Trésum. L'intérêt général dont vous vous prévaliez dans cette affaire, qui relève de l'entière responsabilité d'un promoteur privé qui, pour l'essentiel, vendra au prix fort des mètres carrés de résidences secondaires à une clientèle de luxe, aurait été, au demeurant, beaucoup mieux défendu si la mairie avait assuré la maîtrise d'ouvrage publique de l'opération, et permis aux citoyens de s'exprimer dans le cadre d'une enquête publique.

Quant à l'insinuation portant sur « toutes les formes de chantages » dont vous parlez, il serait bon que vous précisiez ces accusations que l'on peut qualifier de diffamatoires.

Annecy, le 1^{er} mars 2013.

Alain BEXON - Président Annecy Patrimoine

Alain MOYSAN - Président ALAE



± 372 hectares de terres agricoles en moins chaque année en Haute-Savoie

L'agriculture en Haute-Savoie est menacée par une urbanisation galopante, et cela aura aussi des conséquences économiques pour le département, au détriment des agriculteurs locaux.

Les chiffres de terres agricoles urbanisées varient selon les sources: la DDT - Direction départementale du territoire, annonce 300 hectares par an sur la période de 2004 à 2011, selon les Jeunes agriculteurs ce serait 430 hectares pour la période 1997 à 2011, et pour le conseil général, sur la base des données de la Safer, annonce un chiffre intermédiaire de 372 hectares. Parmi les terres agricoles et de pâturage qui sont urbanisées, sur 330 hectares, 30 hectares le sont pour des infrastructures routières.

L'emprise urbaine a progressé de 13 % en dix ans, de 1998 et 2008 (source DDT), alors que pendant la même période, le logement augmentait de 18 %, et la population de 13,5 %.

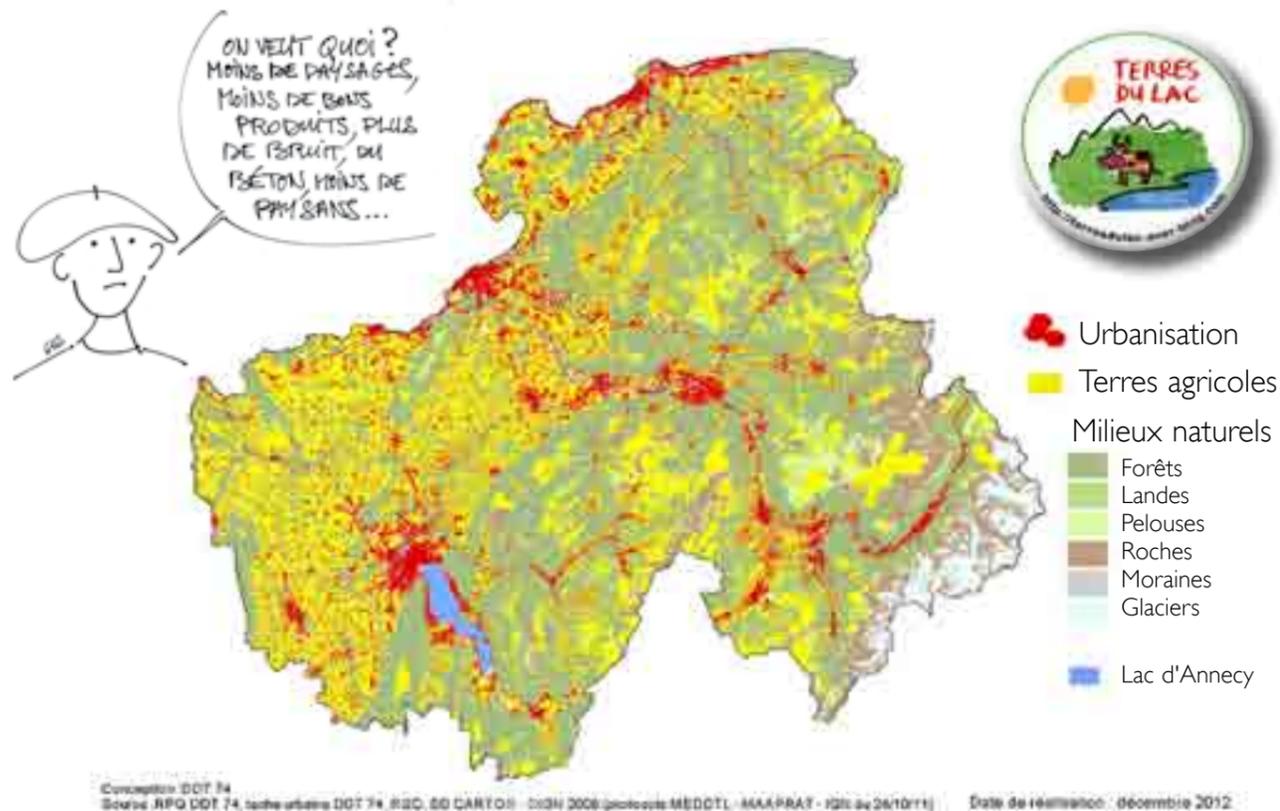
Selon les Jeunes agriculteurs d'un réseau européen, la France perd l'équivalent d'un département de

terres agricole en six ans, soit 24 m² par seconde. Dans notre pays de montagnes l'urbanisation touche principalement les vallées où les terres agricoles deviennent rares.

L'attractivité du département est grande, avec environ 9.600 habitants de plus chaque année, qui s'installent en Haute-Savoie, attirés par le dynamisme économique des entreprises (à haute technologie), le tourisme (très développé été et hiver), sans oublier la proximité de Genève. La qualité de vie et ses paysages pittoresques (à préserver), sont aussi un des atouts majeurs de notre territoire.

L'agriculture est menacée ici, alors qu'elle devrait être préservée (selon les directives internationales, européennes, nationales, régionales, départementales, et locales - Communautés d'agglomérations, Scot, PLU et cie...). Dans la bassin du lac, l'association "Terres du Lac" a pris les taureaux par les cornes en achetant, avec les dons de ses adhérents, des terres agricoles libres à la vente, dans le but de les mettre pour toujours à disposition de l'agriculture.

SLB - sources : Maisons&Appartements 10/2012 (article), et RPG DDT 74 (carte).



Conception DDT 74
Source: APO DDT 74, carte urbanisme DDT 74, B20, 60 CARTON - ©2011 2008 (protocoles MEDDTL - MAAPRA7 - 2011 au 26/10/11) - Date de réalisation: décembre 2012

Importance des frontaliers dans le bassin annécien

5.000 salariés résidant dans la C2A se rendent régulièrement pour le travail à Genève, dont 3.000 résidents sur Annecy et Annecy-le-Vieux, auxquels s'ajoutent près de 500 autres résidents sur les rives du lac, soit environ 5.500 pour le bassin annécien.

Données réalisées à partir du reversement effectué par le canton de Genève à chaque commune française hébergeant des frontaliers, soit par an et par frontalier, environ 1.000 e.

PC



Source des dessins : <http://www.frontalier.org/emploi-suisse>

Poème

Sur le lac d'Annecy

Mon lac n'est pas celui que chanta le poète
Et sur qui flotte encor son immortel sanglot.
Il n'a pas reflété sa mince silhouette
Qui venait errer sur les flots.
De plus humbles amants ont vu ses eaux dormantes
Et parmi les parfums rustiques et les fleurs
Ont dit l'éternel mot que les lèvres aimantes
Se murmurent avec des pleurs.
Leur complice secrète était la nuit sereine
Qui posait sur leur front sa caresse ; et souvent
Elle entendait leur voix mêler leur cantilène
Aux douces plaintes du vent.
Ils ont dit, comme toi, tu fis avec Elvire,
L'éternelle chanson des éternels serments.
Et comme vous ils ont épanché leurs délires
En d'infinis embrassements.
Sur eux comme sur vous la nuit posait ses voiles.
Et, suivant leur sourire aux doux frissons des eaux,
Pour eux comme pour vous scintillaient les étoiles
Tandis que chantaient les roseaux.
Comme pour nous hélas, le temps inéluctable
A coulé sans souci des malheureux amants,
Semant derrière lui les deuils inévitables
Et les cruels déchirements...
Pourquoi sur notre lac, n'est-il plus une trace
De ces amours passés qui vécurent sur lui,
Lorsque sur l'autre lac le souvenir vivace
Demeure quand tombe la nuit.
Tes amours étaient-ils plus grands, ô Lamartine ?
Car il me semble voir ton ombre dans l'azur
Quand sur ton lac parmi les senteurs d'églantine
Le soir descend tranquille et pur.
Je ne sais... Mais ta voix qui domine les nôtres
A clamé ton amour à tous éperdument.
Et tandis qu'en l'oubli s'engloutissent les autres
Le tien reste éternellement.

Clément Gardet

Guirlande à la Savoie, 1932, Ed. Revue moderne des arts et de la vie. En mémoire de Clément GARDET (1910 - 1997) Sociétaire de l'Académie florimontane d'Annecy, de 1942 à 1997. Président de cette même Académie florimontane de 1961 à 1984. Historien, publiciste, éditeur, imprimeur, écrivain et poète. Un ouvrier des Humanités.

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

*I é pa lou pé grou bu ke labouron
totye lé tère.*

Ce ne sont pas les plus gros bœufs qui labourent toutes les terres.

Shoke peyiournè son monde.

Chaque pays fournit son monde.

Kè ba le stin, ba le mètre.

Qui bat le chien, bat le maître.

*S'on savè ieu le leu passE, on iré
l'attendre u golet.*

Si l'on savait où le loup passe, on irait l'attendre au trou.

Avè atan de tète ke l'ku d'sa fata.

Avoir autant de tête que le cul de sa poche.



Courriel
alae@annecy-environnement.fr

Site Internet
annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° 110

Une publication de ALAE
**ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT**

Association déclarée d'utilité publique

Adresse :
ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Siège : Mairie de Sevrier
ISSN > 1292-3672

Illustrations > Nenny, filipandré, Gus

Mise en page > *aster - Annecy
Impression > Allo Copy
Tirage > 100 exemplaires
Diffusion internet (pdf) > Libre

Rejoignez ALAE! Envoyez ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER

Pour recevoir Lac et Reflets par la poste, envoyez-nous 3 timbres (tarif normal), avec votre adresse.

Adhésion ALAE + Abonnement à LAC ET REFLETS

Paiement par chèque joint, à l'ordre de : ALAE.

Nous vous remercions de votre indispensable soutien !

Individuelle 25€ / Couple 30€ / Soutien à partir de 30€ / Personne morale 40€

Nom Prénom
Adresse Code postal Ville
Courriel Téléphone (facultatif)
Date Signature

